

10 conseils pour rencontrer votre député :

1. Si vous avez eu un ou des enfants grâce au programme, parlez d'eux et des joies qu'ils apportent à vous et vos proches.
2. Si vous avez eu un ou des enfants par reproduction assistée avant le programme, parlez des difficultés reliées à leur conception (surtout l'impact financier sur votre famille).
3. Si ça s'applique à vous, parlez des autres avenues que vous avez considérées pour bâtir votre famille, et pourquoi la procréation assistée reste votre meilleur espoir.
4. Partagez l'impact émotionnel, psychologique et économique des éléments suivants sur vous et votre famille :
 - l'infertilité
 - le programme de procréation médicalement assisté
 - le projet de loi 20
5. Demandez à votre député ce qu'il pense du projet de loi 20, puis laissez-lui le temps de répondre (et prenez des bonnes notes mentalement – ce sont des informations importantes à partager avec l'ACIQ et d'autres après).
6. Partagez votre opinion sur le projet de loi 20 : quels aspects doivent absolument être modifiés? Qu'est-ce qui vous semble le plus déraisonnable? (voir la section suivante pour des suggestions de positions à prendre).
7. Demandez à votre député quelle ouverture il perçoit au sein de son parti pour modifier le projet de loi 20, et quelles modifications il ou elle trouve nécessaire. Demandez-lui son conseil : quelles démarches devriez-vous faire pour aider le Ministre Barrette à accepter ces modifications?
8. Informez votre député de votre intention de continuer de militer pour la cause : pétitions, marches, mobilisation en ligne, lettres ouvertes, présentations à la commission parlementaire (soit vous-même ou au travers des associations qui représentent les personnes infertiles). Laissez-lui savoir que le public infertile se mobilise et continuera de le faire.
9. Remerciez votre député de vous avoir rencontré, puis faite un suivi rapide : envoyez-lui une lettre ou un courriel sans faute si vous lui avez promis de le faire (par exemple, avec votre témoignage), puis envoyez lui une carte de remerciement pour la rencontre et pour son support pour votre cause par la poste. N'hésitez pas à faire un suivi dans quelques semaines – continuez la conversation et assurez vous qu'il ne vous oublie pas!
10. Restez toujours calme, respectueux, et constructif dans vos propos. Partagez un message positif : pourquoi pensez-vous que vous, et d'autres comme vous, devraient continuer à avoir

accès au programme? Évitez de cibler d'autres groupes qui ne méritent pas cet accès, selon vous – semer la chicane au sein de la population est une stratégie que le gouvernement emploie pour affaiblir le support du programme.

Et un onzième point, si important :

11. Relayez l'information que vous avez entendue de votre député à l'ACIQ et aux groupes de personnes infertiles en ligne!

Suggestions de positions à prendre par rapport au projet de loi 20

Inspirez vous des points élaborés par l'ACIQ :

<https://www.facebook.com/aciq2005/posts/364030640442148:0>

Ou, utilisez les 4 points suivants :

1) Il est faux de prétendre que le projet de loi 20 aura un impact « marginal » sur les personnes infertiles¹ :

il élimine complètement la gratuité à un service médical dont les personnes infertiles ont besoin. Personne, mis à part les patients atteints du cancer en attente de chimiothérapie, n'aura accès à la FIV gratuitement.

2) Au lieu de la gratuité pour 3 cycles in vitro par enfant désiré, la contribution gouvernementale sera remplacée par un crédit d'impôt variable qui offrira un remboursement partiel des coûts pour seulement 1 ou 2 cycles de FIV par femme, selon son âge. De plus, ce crédit d'impôt sera restreint à une minorité de patients choisis selon des critères arbitraires, et discriminatoires. Par exemple, tous les patients ayant déjà un enfant seront éliminés. La FIV sera rendue illégale pour toutes les femmes de plus de 42 ans. Et les femmes célibataires seront également exclues du programme.

3) En éliminant la gratuité, le projet de loi 20 fera en sorte que seules les personnes bien nanties seront capables d'accéder aux soins nécessaires pour concevoir un enfant. Comme tous les autres domaines de la médecine, la médecine reproductive devrait être accessible à tous les Québécois. L'inverse est socialement injuste, et va à l'encontre des valeurs québécoises.

4) Bien que le gouvernement n'ait pas partagé tous les chiffres nécessaires pour une vraie évaluation du programme et de ses coûts, on estime que 5000² enfants ont pu naître depuis le début du programme en 2010. Pour une province qui souffre de dénatalité, c'est un impact démographique non négligeable.

¹ Ministre Barrette, 13 décembre 2014 : «*Pour ce qui est du financement, il existe pour les gens qui n'ont pas les moyens. L'impact sera marginal*», a-t-il soutenu. Source : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/426686/grande-marche-pour-le-maintien-du-programme-de-procreation-assistee>

²Selon l'Association des couples infertiles du Québec (ACIQ) : <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/montreal/archives/2014/12/20141213-100734.html>